

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION DU FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Projet Enseignement Supérieur Professionnel Orienté Insertion et Réussite des Jeunes
(ESPOIR-Jeunes)

Fonds compétitif pour la recherche à impact

APPEL À CANDIDATURES POUR LE FINANCEMENT DE 40 PROJETS DE RECHERCHE

1. Contexte

Le financement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) constitue aujourd'hui un déterminant clé de la souveraineté scientifique, de la transformation économique et de la résilience des nations. Dans une économie mondiale fondée sur la connaissance, la compétitivité des États dépend de leur capacité à ériger des systèmes de recherche performants, adossés à des centres d'excellence producteurs d'innovation endogène.

L'analyse des modèles internationaux démontre que les écosystèmes de recherche les plus dynamiques reposent sur un financement hybride et sélectif, alliant dotations publiques, appels compétitifs et partenariats public-privé. Or, l'Afrique subsaharienne n'investit en moyenne que 0,42 % de son PIB dans la R&D, contre 2,7 % pour les pays de l'OCDE (UNESCO, 2021).

Face à ce constat, le Sénégal doit relever un double défi : structurer son système de recherche et sécuriser des mécanismes de financement durables. Cette ambition s'inscrit dans l'Agenda National de Transformation (ANT 2050) qui vise à bâtir un Sénégal souverain, juste et prospère. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation est l'un des piliers sur lesquels doit reposer cette vision.

C'est dans ce cadre que le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) à travers la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), met en place un **Fonds Compétitif pour la Recherche à Impact**. Cet instrument d'intermédiation entre la demande de recherche (État, Entreprises, Société civile, Collectivités territoriales, communautés locales) et l'offre scientifique a pour vocation de générer des données probantes pour éclairer les politiques publiques.

Cet appel vise à sélectionner et financer **40 projets stratégiques** apportant des solutions concrètes aux défis du développement durable et de la souveraineté nationale.

2. Objectifs

Les projets soumis doivent concourir aux objectifs suivants :

1. Soutenir la recherche fondamentale et appliquée ainsi que le développement de solutions innovantes directement liées aux priorités de développement national et territorial
2. Promouvoir et valoriser les connaissances et compétences, savoirs et savoir-faire locaux et nationaux
3. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des institutions de recherche ainsi que les relations partenariales avec le secteur privé (Industries, PME, Startups), le monde de la décision et les OSC
4. Impliquer les chercheuses à tous les niveaux et accompagner les jeunes chercheurs
5. Soutenir et dynamiser la publication d'excellence dans les revues nationales et africaines ainsi que sa traduction dans les langues nationales
6. Favoriser le transfert technologique, la valorisation des résultats et la création d'emplois pour les projets à haut impact économique et social
7. Promouvoir l'éthique scientifique et de la recherche, la science ouverte ainsi que la protection des données personnelles.

3. Domaines prioritaires de recherche

Les propositions doivent s'inscrire dans les domaines suivants :

- **Agriculture et souveraineté alimentaire** : Agriculture durable, transformation des chaînes de valeur agroalimentaire, gestion des terres, élevage, etc.
- **Économie et industrialisation** : Transformation industrielle, économie circulaire, économie bleue (pêche/aquaculture), gestion de la dette et flux financiers, etc.
- **Santé et bien-être** : Maladies négligées, maladies transmissibles et non transmissibles, santé mère-enfant et santé des adolescents, sécurité sanitaire et pharmaceutique, couverture universelle sanitaire, maladies émergentes et réémergentes, etc.
- **Environnement et ressources naturelles** : Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, énergies renouvelables, efficacité énergétique, résilience, changements climatiques, gestion du pétrole/gaz, gestion des inondations et adaptation climatique, etc.
- **Numérique et technologies émergentes** : Cybersécurité, éthique, solutions IA locales (santé, agriculture, éducation, administration, secteur informel, commerce), IA générative sur l'emploi et les méthodes éducatives, robotique, identité numérique, Infrastructures publiques numériques (DPI), inclusion digitale, etc.
- **Société, administration et gouvernance** : politiques publiques, institutions, réforme des institutions, démocratie, paix et sécurité, transparence et reddition, inégalités, savoirs locaux, langues, données territoriales et aménagement équilibré du territoire, etc.

Note : L'intégration des aspects sociaux et anthropologiques, *via* l'inclusion de chercheurs en sciences sociales, est requise pour tous les projets STEM. Les projets devront impérativement viser une double ambition :

- **Durabilité socio-économique** : Création d'emplois décents, dynamisation de l'économie locale et implication du secteur privé
- **Durabilité environnementale** : Renforcement de la résilience climatique, protection des populations vulnérables et promotion des savoirs locaux.

4. Résultats attendus et livrables

Les projets financés doivent aboutir à des résultats concrets, mesurables et diffusables. Chaque projet devra définir des indicateurs précis pour évaluer ses résultats, qui doivent être :

- **Concrets** : Résultats tangibles comme des prototypes, des brevets, des solutions opérationnelles ou des services applicables dans le secteur visé.
- **Mesurables** : Indicateurs quantitatifs (réduction de problèmes, performance technique) et qualitatifs (impact social, retour des utilisateurs) permettant d'évaluer l'efficacité du projet.
- **Diffusables** : Publication des résultats sous forme d'articles scientifiques, rapports accessibles, guides techniques, et communication à travers des séminaires ou des événements. Les articles seront publiés prioritairement dans des revues nationales et africaines (plateforme AJOL par exemple) et en accès ouvert. *Exigence linguistique* : Chaque article doit être traduit au moins dans une langue nationale codifiée, et le résumé sera traduit dans les autres langues nationales.
- **Médiation scientifique** :
 - Chaque article fera l'objet d'une note de politique (*policy brief*)
 - Tenue de séminaires de recherche et d'ateliers collaboratifs au sein des institutions d'affiliation. Ces séminaires seront diffusés en ligne et dans les radios universitaires
 - Communication dans les médias publics et radios communautaires en langues nationales pour le grand public
 - Organisation de "Master Class" et présentation des résultats au bénéfice des départements ministériels, députés et élus locaux, des entreprises et des OSC du secteur.
- **Valorisation et transfert** :
 - Production d'outils de valorisation tels que : dépôts de brevets, guides techniques, modules de formation ou plans de commercialisation
 - Édition de supports audiovisuels ou de fiches techniques.

Mention obligatoire : Toute publication ou support de communication issu du projet doit obligatoirement comporter la mention : « *Ce projet a été réalisé avec l'assistance financière et technique du gouvernement du Sénégal à travers le MESRI, dans le cadre du programme ESPOIR-Jeunes (crédit IDA 7379)* ».

5. Innovation majeure : un service d'appui dédié aux chercheur-e-s

Pour éviter les lourdeurs administratives, le MESRI institue le **Service d'Appui et de Suivi Technique (SAST)**. Le SAST est spécifiquement mis en place pour accompagner les équipes

lauréates. La mission du SAST est de permettre aux chercheurs de se concentrer exclusivement sur la production scientifique et l'innovation. Ce service accompagnera la préparation et l'élaboration des rapports techniques et financiers (intermédiaires et finaux), en apportant un soutien aux membres du projet, responsables de leur rédaction. Il assurera également le suivi, la communication, la formation des équipes à la production de notes de politique (*policy briefs*) et à la propriété intellectuelle, ainsi que des conseils pour la publication et la traduction.

6. Catégories de projets financés

Trois (03) catégories de projets seront financées pour répondre à différents niveaux de maturité et d'ambition, de l'idée de rupture jusqu'au déploiement industriel/ mise à l'échelle nationale :

A. Projets " Solutions-Pays " (6 projets)

- **Financement** : 150 millions FCFA par projet. | **Durée** : 36 mois max.

Cette catégorie cible des innovations matures, prêtes à sortir des laboratoires pour être testées en environnement réel et déployées massivement. Sa vocation est d'apporter une réponse systémique et immédiate à une priorité nationale (Souveraineté alimentaire, Santé publique, Indépendance énergétique...). Ces projets sont financés à hauteur de 150 millions de FCFA afin de couvrir les coûts élevés du prototypage industriel, des essais cliniques étendus ou des projets pilotes territoriaux.

B. Projets « Ecosystèmes » (10 projets)

- **Financement** : 50 millions FCFA par projet. | **Durée** : 18 à 24 mois.

Cette catégorie vise à casser les silos. Elle impose une collaboration active entre le monde académique, le monde socio-économique (Industries, PME, Collectivités territoriales) et le monde de la décision (administrations). Sa vocation est de créer des écosystèmes de recherche durables où l'entreprise/l'administration/l'OSC définit le besoin et le-a chercheur-e construit la solution. Les Projets *Écosystèmes* fonctionnent à partir d'un consortium multi-acteurs. D'un montant de 50 millions, cette catégorie finance les processus et dynamiques de recherche *via* la mobilité des chercheur-e-s vers les entreprises, l'équipement mutualisé et l'animation scientifique interdisciplinaire.

C. Projets Pépinières (24 projets)

- **Financement** : 25 millions FCFA par projet. | **Durée** : 12 mois.

Cette catégorie de projets que l'on peut qualifier d'amorce, est conçue pour être agile et rapide, favorisant l'audace scientifique. La vocation de ces projets est d'explorer des pistes non conventionnelles, tester des hypothèses audacieuses et soutenir de jeunes équipes prometteuses. Elle cible les jeunes chercheurs, les startups scientifiques, ou les nouvelles thématiques de recherche. D'un montant de 25 millions, ces projets d'une année maximum doivent permettre aux chercheurs de générer les premières données nécessaires pour lever ensuite des fonds plus importants (Catégorie A ou B).

7. Critères d'éligibilité

7.1. Porteurs de projet et institutions

- **Candidats éligibles** : Enseignants-chercheurs ou chercheurs rattachés à une université publique, un institut de recherche, un Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ou un secteur industriel public orienté R&D.

- **Institutions** : Universités, centres de recherche, laboratoires, Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), en consortium avec des ONG, le secteur privé ou des partenaires internationaux (sous leadership sénégalais).
- **Validation** : Les demandes doivent être obligatoirement visées et approuvées par l'institution de tutelle.

7.2. Composition des équipes

Dans le but de promouvoir la formation par la recherche et le mentorat, les équipes de recherche devront compter en plus des chercheurs seniors (PT, PA, MC) :

- **Projets Solutions-Pays** : 1 post-doctorant, au moins 2 doctorants et 2 étudiants en Master par année (Total : 8 étudiants).
- **Projets Ecosystèmes** : Au moins 1 doctorant et 2 étudiants en Master par an (Total : 6 étudiants).
- **Projets Pépinières** : Au moins 1 doctorant ou 1 étudiant en Master.

L'équilibre hommes/femmes ainsi qu'une coordination paritaire sont très fortement encouragés et pris en compte lors de l'évaluation. Les équipes multidisciplinaires, inter-laboratoires et inter-universitaires, comprenant un *Advisory Board* composé de chercheur-e-s de la diaspora, d'un département ministériel, des OSC pertinentes et du secteur privé, sont fortement encouragées.

8. Nature des dépenses éligibles

Le budget du projet est structuré autour des postes de dépenses suivants, dans le respect des plafonds indiqués :

- **Frais de personnel** : Inclut les salaires des doctorants, post-doctorants et de l'équipe de coordination, dans la limite de **20 %** de l'enveloppe globale.
- **Investissements matériels** : Les équipements à valeur durable sont autorisés jusqu'à hauteur de **30 %** du budget.
- **Dépenses de fonctionnement** : Comprennent les frais de terrain, les consommables, ainsi que les frais de voyage et de séjour (logement et pension).
- **Animation et visibilité** : Sont éligibles les frais liés aux ateliers, conférences, formations et supports de communication vidéo
- **Prestations de services** : Le recours à l'expertise externe est limité à **10 %** du montant total.
- **Frais de gestion** : Les frais de structure sont admis à hauteur de **5 %** maximum.

9. Modalités de soumission et pièces requises

Les candidats doivent remplir le formulaire unique sur

<https://mesrisenegal.sn/2026/02/23/appel-a-candidatures-projet-espoir-jeunes/>

et soumettre leur dossier complet à l'adresse : dfees@mesri.gouv.sn

Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- 1) Formulaire de candidature complété
- 2) Résumé exécutif (max 1 page)
- 3) Note technique et scientifique (max 8 pages pour les catégories A et B, 5 pour C) : contexte, objectifs, lien avec les priorités de développement national ou sectoriel, méthodologie, plan de travail, résultats attendus, indicateurs
- 4) Plan de valorisation et durabilité (2 pages) : Stratégies de transfert, propriété intellectuelle, modèle d'affaires / pérennisation (si pertinent)
- 5) Plan de formation et renforcement de capacités (1-2 pages) (pour les catégories A et B)
- 6) Budget détaillé (*les indemnités pour les PER et les chercheur-e-s fonctionnaires doivent être symboliques. Les bourses de master et de doctorat sont respectivement plafonnées à 100.000 FCFA et 200.000 FCFA mensuels*).
- 7) CVs de tous les membres de l'équipe
- 8) Lettre d'appui de l'institution porteuse
- 9) Partenariats formels (lettres d'engagement) avec l'administration, le secteur privé et la société civile (Catégories A et B)
- 10) Documents administratifs : Statuts, accréditation
- 11) Politique de gestion des données (plan DMP) et engagement d'accès ouvert
- 12) Engagement à respecter les normes éthiques et réglementaires et à produire une autorisation du CNERS pour toute recherche impliquant des humains/animaux, études environnementales.

10. Processus d'évaluation et critères

La sélection se fera en quatre étapes : vérification administrative, évaluation scientifique par un panel d'experts, auditions ou visites de terrain pour la catégorie A (si nécessaire) et décision finale du comité de pilotage.

Grille de pondération :

- **20%** : Alignement clair et pertinence stratégique relativement aux priorités de développement du pays et de la région CEDEAO/UEMOA
- **20%** : Qualité scientifique et méthodologique
- **20%** : Impact socio-économique, environnemental et création d'emplois
- **20%** : Capacité et expérience de l'équipe et partenariats
- **20%** : Intégration genre, jeunes chercheurs et inclusion sociale.

11. Gouvernance et pilotage du fonds

Pour garantir la transparence et l'efficacité du programme, une gouvernance à quatre niveaux est instituée :

1. **Comité de pilotage (COPIL)** : Instance stratégique présidée par le Ministre (MESRI) ou son représentant, incluant le secteur privé et la société civile. Il valide les orientations et la liste finale des lauréats.
2. **Comité Scientifique et Technique (CST)** : Composé d'experts indépendants, il assure l'évaluation qualitative des projets et garantit l'excellence scientifique.
3. **Unité de Gestion du Programme (UGP/DFRSDT)** : Assure la coordination administrative globale, les conventionnements et les décaissements.
4. **Service d'Appui et de Suivi Technique (SAST)** : Interface opérationnelle, agit comme facilitateur pour la gestion quotidienne des projets auprès des chercheur-e-s. Le SAST assiste les coordonnateurs et les membres de l'équipe dans l'élaboration des rapports financiers et la justification des dépenses, assurant ainsi la fluidité des décaissements.

12. Gestion financière et rapports

Les fonds sont versés à l'institution de tutelle de l'Investigateur principal (IP) *via* une convention tripartite. Le financement est déboursé par tranches. Le déblocage des tranches est conditionné par l'avis de non-objection (ANO) du SAST et l'approbation du Comité Scientifique et Technique.

13. Calendrier indicatif et contacts

- **Lancement de l'appel** : 24 février 2026 à 08h00 GMT
- Date limite de dépôt : 31 mars 2026 à 17h00 GMT
- Évaluation : avril 2026
- Notification des lauréats : 1^{er} mai 2026
- Signature des conventions de financement : 8 mai 2026
- Démarrage des projets : 15 mai 2026

Contacts : Direction du Financement des Etablissements d'enseignement supérieur :
dfees@mesri.gouv.sn